



### ADMINISTRATIF

#### Gestion de la Commune

Suite à l'absence de candidats pour les élections municipales, la commune est gérée par la préfecture à compter du 16 mars 2026 en attendant de la programmation de nouvelles élections d'ici trois mois. Trois personnes seront nommées : un ancien Maire, une personne de la DGFIP et un représentant de la préfecture. Les horaires de permanences ne changent pas.

#### AGIR SPORT 2025

**Bilan Annuel :** Durant les vacances scolaires d'hiver, printemps et automne 2025, 5 enfants du village (trois familles) ont bénéficiés d'AGIR Sport pour une participation financière de la commune de 598,35 euros. Au total, les enfants ont assisté à 30 activités (16 en février, 5 en avril et 9 en octobre 2025).

**Renouvellement de la convention** sur la participation financière habituelle fixée à 50% du cout réel des trois sessions en fonction de la population légales au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et à 50% du cout réel des trois sessions en fonction de la fréquentation totale des enfants.

#### Mandat au Centre de Gestion 54 - Contrat d'assurance des risques statutaires 2027-2030

Le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle propose de lancer une consultation groupée pour la passation d'un contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel, pour la période 2027-2030. Le Conseil municipal a décidé de donner mandat au Centre de Gestion 54 (CDG) pour conduire la procédure de mise en concurrence et, le cas échéant, signer le contrat pour le compte de la commune et précise que la commune restera libre d'adhérer au contrat au vu des conditions proposées.

#### Adhésion à la convention de participation PREVOYANCE du CDG

Jusqu'à présent, la participation des employeurs publics au financement de la protection sociale complémentaire des agents était facultative.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion propose aux collectivités territoriales d'adhérer à une convention de participation pour la mise en place d'un contrat collectif couvrant le risque prévoyance (incapacité de travail, invalidité, décès). Cette convention permet aux agents de bénéficier d'une couverture adaptée, dans un cadre mutualisé, avec une participation financière de la collectivité. La commune était déjà adhérente à l'ancienne convention qui a pris fin le 31/12/2025. Le conseil municipal a décidé de renouveler la convention qui prend effet le 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2031 et de fixer le montant de la participation de la collectivité à 7 € par agent et par mois.

#### Adhésion secrétaire de mairie partagé

La CCTLB met à disposition de la commune une secrétaire de remplacement de la secrétaire de mairie dans les cas suivants :

- Absence non prévisible secrétaire de mairie communal (ex : maladie),
- Absence prévisible du secrétaire de mairie communal (ex : congés annuels, départ en formation),
- Renfort du secrétaire de mairie pour pallier une charge exceptionnelle de travail,
- Renfort du secrétaire de mairie pour pallier une surcharge de travail

#### Appel à cotisation 2026 - Adhésion CAUE

Le conseil municipal a décidé de renouveler l'adhésion au CAUE pour la somme de 55 € afin de bénéficier de conseils en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement pour les projets de la commune.

**Subventions :** Suite à la sollicitation citoyenne sollicitant la commune afin d'obtenir une subvention pour la participation de son enfant à la classe d'échange en Allemagne organisée par le collège de Gerbéviller, le conseil décide d'attribuer la somme de 70 € à Madame CHATEAU pour la participation de son fils Quentin.

Nous n'avions pas souhaité voter le budget pour laisser la main à la nouvelle équipe municipale, mais suite à l'absence de candidature, le budget ne sera pas voté pour le 30 avril 2026 et de fait cela serait la préfecture qui déciderait des taxes et du budget. Sur recommandation de Monsieur le Sous-Préfet pour ne pas pénaliser la commune, nous avons voté un budget primitif minimaliste. Nous n'avons pas attribué les subventions aux associations.

## Compte administratif 2025



Le reste à réaliser (RAR) en **dépense d'investissement** de **15 598€** concerne le lancement des travaux de la consultation des frais d'études et d'architecte mais n'aurons pas lieu cette année à la suite d'une subtilité de la Sous-préfecture nous empêchant de renouveler la demande de DETR.

| Investissement                            |                   | Fonctionnement    |                    |
|-------------------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| Dépenses :                                | <b>37549,73€</b>  | Dépenses :        | <b>57 467,00€</b>  |
| Reste À Réaliser :                        | 15 598 €          |                   |                    |
| Recettes :                                | <b>29 931,25€</b> | Recettes :        | <b>106 472,10€</b> |
| Reste À Réaliser :                        | 0,00 €            |                   |                    |
| <b>Résultats de clôture de l'exercice</b> |                   | Investissement :  | <b>5 167,81€</b>   |
|                                           |                   | Fonctionnement :  | <b>49 005,10€</b>  |
|                                           |                   | Résultat global : | <b>54 172,91€</b>  |

## Budget primitif 2025

### Taxes directes locales

La commune faisant partie des communes à plus haut taux de taxe du département, nous avons choisi de maintenir les taux de 2025.

- Taxe foncière (bâti) : **26,72 %**
- Taxe foncière (non bâti) : **32,15 %**

Le produit attendu pour l'année 2026 sera à réajuster car l'état 1259 sera communiqué fin mars. La recette estimée au budget primitif s'élève à **13 916 €**

### Investissement

**Dépenses : 15 598,78€**  
(dont 15 598 € de RAR)

**Recettes : 31 196,73€**

### Fonctionnement

**Dépenses : 81 528,73€**

**Recettes : 107 028,77€**

## COMMISSIONS

### Travaux

- Les stops qui avaient été endommagés ont été reposés cout des travaux
- Le permis construire de la nouvelle mairie a été déposé pour répondre aux conditions de financement du conseil départemental.
- **Déneigement** : M. PERNIN Nicolas a effectué le déneigement de la commune avec son matériel agricole par trois fois depuis le début de cette année. Comme d'habitude, nous sommes reconnaissants de son investissement pour la bienveillance de la commune et nous décidons de l'indemniser à hauteur de 20 € par passage soit 60 €.

**Bois** L'entretien de la régénération de la parcelle 25 de la Rouroy est nécessaire pour le cloisonnement et le dépressage avec nettoyage de jeune population le montant de 3400 € pour travaux est accepté. Mais celui de la maintenance parcellaire pour un montant de 6030 € est rejeté.

## À SAVOIR

### Voyages Séniors en Vacances 2026 : Inscriptions ouvertes du 16 mars au 31 mars 2026

Cette année, la CCTLB propose aux séniors le choix entre deux séjours pour les plus de 60 ans au Village-Vacances MILEADE à Port-Barcarès :

**Du 29 août au 5 septembre 2026 ou du 19 au 26 au septembre 2026** : ouvert à 100 inscrits maximum.

Seront refusés tous les dossiers :

- Déposés avant ou après les dates définies pour la période d'inscription, c'est-à-dire avant le 16 mars ou après le 31 mars 2026
- Incomplets : absence de la totalité du paiement, de pièces justificatives ou informations manquantes.

A noter qu'il n'est possible de s'inscrire qu'à un seul de ces deux séjours.

Les bulletins d'inscription sont à télécharger sur le site de la commune ou de la CCTLB

<https://delunevilleabaccarat.fr/actualites/seniors-en-vacances-2026/>

### Bar Ambulant « la caravane 68 »

Nous avons réussi à mettre en place un bar ambulant sur le territoire de la CCTLB, depuis le mois de février nous pouvons disposer de « la caravane 68 ».

### 71<sup>ème</sup> Rallye de Lorraine

Nous aurons le plaisir d'avoir l'épreuve mythique Landécourt-Franconville-Haudonville. Cette année le rallye devrait être plus spectaculaire : il était en division nationale vient d'être classé en deuxième division des championnats de France.

Maire est une belle fonction pour créer une dynamique, des orientations à tous les niveaux : communal, bois, animations, syndicat des eaux Euron Mortagne, intercommunal CCTLB : membre du bureau Délégué à la communication et à l'organisation d'événementiels / Commission attribution des subventions, membre consultatif de la commission mobilité du PETR, 2ème vice-président au syndicat intercommunal scolaire de Gerbéviller, membre de la commission informatique à l'ADMR54 : toutes ces missions où j'ai pu apporter mes contributions durant ce mandat.

Nous avons suivi les travaux enclenchés par l'ancienne municipalité avec un surcôt de plus de 28 000 € pour parfaire l'isolation pour pouvoir bénéficier des subventions qui avaient été accordées sous conditions.

J'ai souhaité mettre en place un comité consultatif qui a été réuni par deux fois et a permis d'échanger et de trouver un consensus pour la signalétique routière sur le territoire de la commune et la disposition de la nouvelle mairie.

Nous avons, avec les différents conseillers municipaux, mis en place les animations de l'été avec le concours de pétanque, les Franconvilloises, la marche nocturne, le spectacle de rue du mois d'août et dans la continuité des municipalités précédentes nous avons maintenu la sortie kayak, la chasse aux œufs Pâques et la Saint Nicolas.

Nous avons étudié avec la Fédération Française la faisabilité de courses de caisse à savon mais ce projet n'a pas été retenu par la commission technique : la distance de la « grande côte » allant sur Haudonville n'étant pas assez longue et la pente de la route de Landécourt étant trop faible.

Nous avons aménagé les abords de l'église avec le mur en pierre sèche et le terrain de pétanque, sécurisé la traversée du village avec la limitation de la vitesse à 30 km/h dans l'agglomération, la pose des stops et cédez le passage sur la départementale, la matérialisation de l'arrêt de bus, le déplacement et la création de passages piétons.

Nous avons adhéré pour un euro par habitant auprès de la société Communes en Réseaux pour avoir l'hébergement du site internet de la commune que j'ai créé et qui a représenté plus de 300 heures de travail.

Les cérémonies : inauguration de la plaque commémorative de Monsieur Jean-Pierre BABEL, victime civile oublié de la première guerre mondiale, baptême républicain, pacs

Deux cabinets d'architectes, les vicissitudes peu favorables (contexte de crise économique avec les augmentations inconsidérées du coût des matériaux et de l'énergie, opposition de Madame la Sous-préfète, manque de réactivité de l'équipe de maîtrise-d'œuvre (erreur décelée de 200 000 € en notre défaveur), nouvelle consultation avec deux projets conçus le 1<sup>er</sup> en réhabilitation suivi du 2<sup>ème</sup> en démolition-reconstruction, réduisant les financements sur lesquels nous pouvions compter initialement en réhabilitation. Avant l'achat de la maison Humbert, une étude avait été faite avec le CAUE (54) pour un montant de travaux de 580 000 euros (pour une nouvelle mairie, une salle communale et deux appartements) subventionnés à 80% : après le prétexte de l'Ukraine 1 400 000 €. Ces pérégrinations ont allongé et alourdi la phase des études et conduits à des surcoûts (30 000€)

La mairie actuelle est un véritable gouffre financier plus de 153 000 euros d'investissement de 2008 à 2023 ans (pour ne pas alourdir le chiffre des investissements conséquents des années 80) pour une rente de 83 000 euros et il reste encore à minima 25 000 euros de travaux à réaliser.

Pour rappel : L'objectif de la nouvelle mairie et de la salle communale de capacité d'accueil de 60 personnes est de

- pouvoir accueillir des petits spectacles de théâtres en hiver comme le spectacle de rue d'été.
- permettre d'organiser des cours d'activités sportives, des concours de belotes...
- pouvoir fêter les événements familiaux

Je remercie Monsieur le Sous-Préfet et la DGFIP pour leur soutien pour mettre un budget en place dans un délai très court pour éviter de pénaliser la commune.

Je remercie tous les conseillers municipaux et conseillères municipales qui ont eu le courage et le mérite d'apporter leur contribution dans la vie de la collectivité durant ses six années et surtout durant ces quatre dernières.

Je remercie aussi toutes les secrétaires pour leurs engagements très volontaires, leur grand professionnalisme et plus particulièrement pour Doriane qui a découvert le métier de secrétaire, s'est adaptée à une vitesse impressionnante malgré tous les problèmes techniques que nous subissons depuis octobre 2025 avec différents outils dont nous sommes tributaires : bravo ! J'ai aussi, paix à son âme, une pensée pour Marie-Ange qui travaillait encore pour les quatre communes le jeudi 16 avril matin, partait à l'hôpital le vendredi et décédait le samedi 19 avril 2025 au petit matin : elle a été au-delà de ces forces pour les collectivités. Marie-Ange avait de graves problèmes de santé depuis plus deux ans et ne voulait pas se mettre en arrêt maladie, tout à son honneur.

Philippe SCHAEFFER